Mesures de carte scolaire proposées par le DASEN à la suite du CTSD du vendredi 3 février.

Coût de l'excédent des mesures de rentrée 2016 (mesures financées avec les moyens vacants) : 2 postes

CONSTITUTION ou EXTENSION de RPI : ces RPI entrent dans le cadre de la convention ruralité et conserveront à minima les postes jusqu'à la rentrée 2019.

Circonscription	Ecole ou RPI existant	Ecole	mesure	observations
ANGLET	AYHERRE	ISTURITS	annulation - 0,5 basque et + 0,5 PMQC en basque à Ayherre	conservation des 4 postes
OLORON	Dognen/Préchacq Navarrenx	Gurs	- 1 et + 0,5 Pmqc à Gurs	devient un RPI 3 classes + 0,5 Pmqc
ORTHEZ	Laa Mondrans/ Ozenx Montestrucq	Loubieng	- 1 et + 0,5 Pmqc à Loubieng	devient un RPI 3 classes + 0,5 Pmqc
ORTHEZ	Puyôo	Ramous	- 0,5 et + 0,5 Pmqc à Puyoo	devient un RPI 7 classes + 0,5 Pmqc

PROJETS DE NOUVEAUX RPI à préciser d'ici le CDEN du 13 février :

Circonscription	Ecole ou RPI existant	Ecole	mesure	observations
ORTHEZ	Balansun/Castétis	Argagnon	pas de mesure	devient un RPI à 6 classes
PAU CENTRE et PAU OUEST	Artiguelouve	Aubertin	en attente	
PAU SUD	Arressy	Meillon	0,5 PMQC conditionnel	si création du RPI
Ustaritz ST PALAIS	Tardets	Montory	pas de mesure	les Cycle 3 de Montory seront scolarisés à Tardets

FUSION d'ECOLES Maternelle et Elémentaire :

- Pau Marancy
- Anglet Herriot (à confirmer)

Pour ces écoles, les mesures sont reprises dans les différents tableaux.

FERMETURES DEFINITIVES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure	observations
ANGLET	Anglet Herriot élémentaire	- 1	Fusion avec la maternelle en cours de discussion
	Anglet Jaurès élémentaire	- 0,5	
BAYONNE	Arcangues	- 0,5	
	Bayonne Ferry élémentaire	- 0,5 en basque	
	Bayonne Moulin élémentaire	- 0,5	
	Cambo Bas Cambo	- 0,5	
	Jatxou	- 0,5	
BIARRITZ	Biarritz Braou	- 1	
	Biarritz Duruy	- 1	
	Biarritz Reptou	-0,5	
OLORON	Laruns	- 0,5	
	RPI Accous/Lees/Osse	- 1	
ORTHEZ	Lacq	- 1	
	Mourenx De Bordeu élem	- 0,5	
	Mourenx Hugo élémentaire	- 1	
	Orthez Soarns		Fermeture de l'école à 3 classes des Soarns
	Orthez Départ	- 2	Avec les 3 postes des Soarns l'école passe de 6 à 7 classes.
	Salies de Béarn maternelle	- 1	
	Salies de Béarn La Fontaine	- 0,5	
PAU CENTRE	Nousty	- 1	
	Pau Bosquet	- 1	
PAU EST	Sedzère	- 1	
PAU OUEST	Lescar Les Prés	- 1	

	Serres Castet maternelle	- 1	
	RPI Argelos/Astis	- 1	
PAU SUD	Bordes élémentaire	- 1	
ST JEAN DE LUZ	Ahetze	-0,5	
	Hendaye ville maternelle	- 0,5	
	St Jean de Luz Aice Errota	- 1	
	St Pée sur Nivelle Bourg	- 0,5	
	Urrugne Bourg	- 0,5	
	Hendaye Boulaert maternelle	- 0,5 en basque	
Ustaritz ST PALAIS	St Jean le Vieux	- 0,25	
	Saint-Palais	- 0,5	
	St Jean Pied de Port	- 0,25 et – 0,25 en basque	
	RPI Ahaxe / Mendive	- 0,5 en basque	

FERMETURES REVISABLES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure et seuil à atteindre à la rentrée
ANGLET	Anglet Ferry maternelle	- 1 poste révisable si 105 élèves
	Villefranque	- 1 poste révisable si 105 élèves
BAYONNE	Ustaritz Idékia	- 1 poste révisable si 130 élèves
OLORON	Gurs	- 1 poste révisable si 24 élèves
ORTHEZ	Biron	- 1 poste révisable si 81 élèves
	Hagetaubin	- 1 poste révisable si 81 élèves
	Mourenx de Bordeu maternelle	- 0,5 poste révisable si 64 élèves dont 28 monolingues
PAU Centre	Aubertin	- 1 poste révisable si 53 élèves
PAU Est	Ger élémentaire	- 1 poste révisable si 130 élèves
	Lembeye	- 1 poste révisable si 130 élèves
PAU Ouest	Billère Lalanne élémentaire	- 1 poste révisable si 156 élèves
	Lescar Laou élémentaire	- 1 poste révisable si 130 élèves
Ustaritz ST PALAIS	Ste Engrâce	fermeture de l'école révisable si 6 élèves
	RPI Licq/ Laguinge	- 1 poste révisable si 20 élèves (+ 0,5 PMQC si réalisation du RPI avec Ste Engrâce)

PAU EST : Pau Lavigne : annulation du - 0,5 révisable
Ustaritz ST PALAIS : Moncayolle : annulation du – 1 poste révisable

OUVERTURES CONDITIONNELLES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure et seuil à atteindre à la rentrée
ANGLET	Anglet Ferry maternelle	+ 0.5 occitan (en projet)
	Anglet Galois élémentaire	+ 1 si 135 élèves monolingues
	Mouguerre Bourg	+ 1 si 252 élèves
	RPI Macaye / Mendionde	+ 0.5 en basque si 48 élèves bilingues
BAYONNE	Bayonne Brana maternelle	+ 1 si 100 élèves
OLORON	Pardies maternelle	+ 1 si 54 élèves et local disponible
ORTHEZ	Orthez Centre	+ 1 si 125 élèves
	RPI Geus / Pomps / Uzan	+ 1 à Pomps si 106 élèves
	RPI Casteide-Cami / Cescau	+ 1 à Cescau si 106 élèves
PAU CENTRE	Gelos Bourg	+ 1 si 187 élèves
PAU EST	Garlin élémentaire	+ 0,5 occitan (si ressource disponible)
	Pau Curie maternelle	+ 1 si 106 élèves
	Pontiacq-Viellepinte	+ 1 si 106 élèves
	RPI Buros / St Castin	+ 1 si 270 élèves
	RPI Eslourenties / Limendous / Lourenties	+ 1 si 159 élèves et local disponible
PAU OUEST	Artiguelouve	+ 1 si 135 élèves monolingues
	Lons Lartigue maternelle	+ 0.5 en occitan (en projet)
	Mazerolles	+ 1 si 145 élèves monolingues
	Navailles-Angos	+ 1 si 162 élèves
	RPI Casteide-Candau / Morlanne	+ 1 si 106 élèves
PAU SUD	RPI Beuste / Lagos	+ 1 si 106 élèves
Ustaritz SAINT PALAIS	Bidache	+ 1 si 140 élèves

OUVERTURES DEFINITIVES :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure	observations
ANGLET	Anglet Jaurès élémentaire	+ 0.5 en basque	annulation du -0.5 en basque provisoire rentrée 2016
	Hasparren maternelle	+ 0.5 en basque	
BAYONNE	Bassussarry	+ 0.5	
	Bayonne (lieu à définir)	1	dispositif accueil 2 ans
	Bayonne Briand élémentaire	+ 1 PMQC	
	Bayonne Ferry maternelle	+ 0.5 en basque	projet immersif
	Jatxou	+ 0.5 en basque	
	Louhossoa	+ 0.5 en basque	
BIARRITZ	Arbonne	+ 1	dont annulation du – 0.5 provisoire de 2016
	Biarritz Thermes Salins	+ 0.5 en basque	annulation du -0.5 en basque provisoire rentrée 2016 et fusion avec la maternelle Alsace
	Bidart élémentaire	+ 0.5 en basque	et confirmation du + 1 provisoire rentrée 2016
ORTHEZ	Loubieng	+ 0,5 PMQC	
	Mourenx De Bordeu élémentaire	+ 0.5 en anglais	
	Rivehaute	1	levée de la mesure conditionnelle
	Salies de Béarn Vinci	+ 0.5	
PAU CENTRE	Pau Marancy élémentaire	+ 1	fusion avec la maternelle
PAU EST	Pau Nandina Park	+ 1	dispositif accueil 2 ans
	Pau Phoebus maternelle	+ 1	annulation du - 1 provisoire rentrée 2016
PAU OUEST	Lons Lartigue maternelle	+ 0.5	
	Lons Perlic élémentaire	+ 1	
	Lons Perlic maternelle	1	
PAU SUD	Bordes Lannette	+ 1 ULIS école	
ST JEAN DE LUZ	Ahetze	+ 0.5 en basque	
	Ascain	+ 1 ULIS école	
	Ciboure Briand	+ 0.5	
	Hendaye Boulaert élémentaire	+ 0.5	
	Hendaye Lissardy élémentaire	+ 0.5 en basque	
	Hendaye Ville élémentaire	+ 0.5 en basque	
	St Jean de Luz Urdazuri élémentaire	+ 0.5	
Ustaritz ST PALAIS	Bardos	+ 0.5 en basque	
	Larceveau	+ 0.5 en basque	
	RPI Charritte de Bas / Espès	+ 0.5 en basque	

ASH :

Circonscription	Ecoles ou RPI	mesure	observations
OLORON	Monein élémentaire	+ 1	rattachement d'un poste maître G
ORTHEZ	Mourenx de Bordeu élémentaire	+ 1	rattachement d'un poste maître G
PAU EST	Lembeye	+ 1	rattachement d'un poste maître G
PAU OUEST	Arzacq élémentaire	+ 0.5	rattachement d'un poste maître E
Ustaritz / ST PALAIS	Bidache	+ 0.5	rattachement d'un poste maître E
	Saint-Palais	+ 0.5	rattachement d'un poste maître E
PAU SUD	Bizanos élémentaire	+ 1	création d'une unité d'enseignement externalisée autisme
PAU ASH EST	Jurançon IME Castel de Navarre	-2	retrait de 2 postes d'enseignement de classes spécialisées
BAYONNE ASH OUEST	Bayonne ITEP Idékia	+ 0.5	création d'un demi-poste d'enseignement de classe spécialisée coordonnateur (en complément du demi-poste existant)
BAYONNE ASH OUEST	-0.5	retrait d'un demi-poste de secrétaire CDOEA	
	+ 1	création d'un poste de référent	
PAU ASH EST	+ 1	création d'un poste de coordonnateur AESH	
PAU ASH EST	+ 0.5	création d'un demi-poste de coordonnateur du SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile) sous réserve d'accord avec les PEP.	

AUTRES MESURES :

Rattachement	mesure	observations
Décharges de maîtres-formateurs (PEMF)	+ 0.83	augmentation du temps de décharge passant de 0.25 à 0.33
IEN ORTHEZ	+ 0.5	création d'une demi-décharge d'animateur TUIC
IEN Ustaritz ST PALAIS	+ 0.5	création d'une demi-décharge d'animateur TUIC
DSDEN 64 (conseillers pédagogiques départementaux)	+ 2	1 CPD en langue basque et 1 CPD en langues vivantes et occitan
Collèges Bayonne Camus et Hendaye Irandatz	-2	ces deux postes UPE2A seront pris en charge par le second degré